

# Lubrizol : l'État minimise la pollution

22 juil. 2021 Par [Jade Lindgaard](#)  
- Mediapart.fr



Le panache de fumée s'échappant de l'usine Lubrizol près de Rouen, à la suite de l'incendie qui s'est déclaré le 26 septembre 2019. © Photo Philippe Lopez / AFP

Presque deux ans après le grave accident industriel à Rouen, la puissance publique sous-estime l'ampleur de la contamination. Des mesures de pollution ont été dissimulées alors qu'elles auraient permis une surveillance sanitaire, selon les documents et témoignages recueillis par Mediapart.

C'est le plus gros accident industriel en France depuis 20 ans et, officiellement, il n'a pas contaminé l'environnement. Presque deux ans après l'incendie de l'usine Lubrizol et de l'entrepôt de Normandie Logistique à Rouen (Seine-Maritime), où 10 000 tonnes de produits chimiques sont parties en fumée, [l'État assure qu'il n'existe pas](#) de « contamination en lien avec l'incendie » qui soit « différenciable d'une pollution industrielle historique ».

[Lors d'une réunion solennelle du Comité de transparence et de dialogue \(CTD\)](#), réunissant le préfet, les services de l'État, Lubrizol, des élu·e·s, des médecins, des pompiers, des journalistes et quelques associations, [un rapport d'évaluation de l'impact sanitaire de l'incendie](#) a été présenté le 5 juillet dernier.

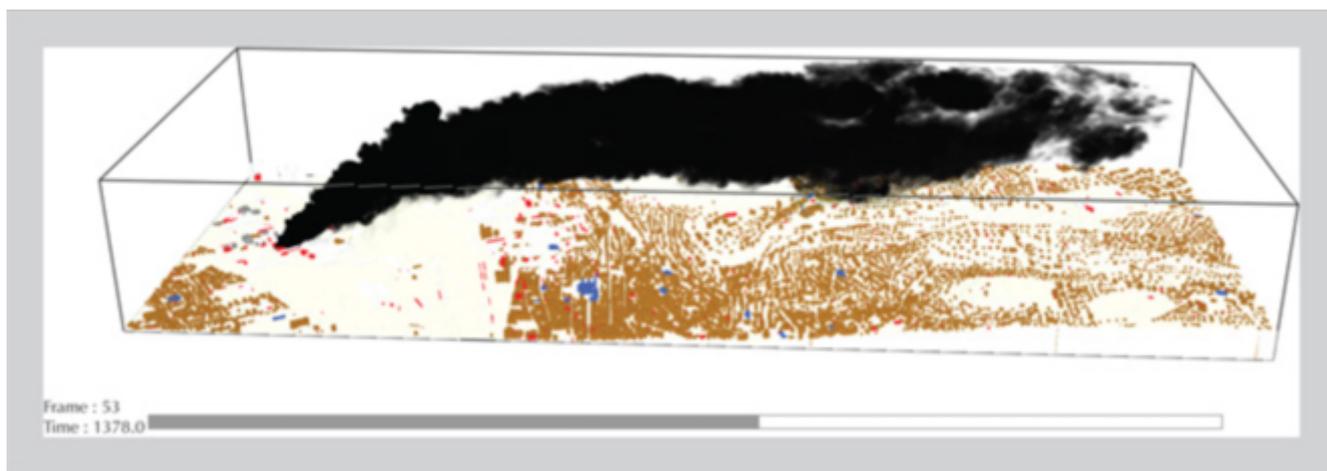


L'analyse descriptive complémentaire menée sur les données disponibles dans la base de données n'a pas permis d'apporter d'éléments permettant de conclure à l'observation d'une contamination en lien avec l'incendie différentiable d'une pollution industrielle historique.

Rédigé par Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, il explique que de nombreux polluants « ont pu être émis » lors de l'incendie mais qu'étant donné « le passé industriel de la zone » qui s'est retrouvée sous le panache de la fumée de l'incendie à partir du 26 septembre 2019, « il sera difficile d'isoler la contribution de l'incendie à l'imprégnation de la population riveraine ». Et « qu'il n'est pas possible de conclure définitivement à une exposition ou à un éventuel risque encouru par la population aux polluants émis par l'incendie ». D'autres analyses sont en voie de finalisation : un bilan environnemental complet, une évaluation quantitative des risques sanitaires, une base de données et une cartographie des polluants mesurés.

« C'était une grande salle, nous n'étions que quelques-uns, une seule personne par association, face au préfet entouré de 60 ou 70 personnes, décrit Christophe Holleville, porte-parole de [l'Union des victimes de Lubrizol](#). Ils s'adressaient à nous. On aurait dit les 70 avocats de Lubrizol. » Joint par Mediapart, le cabinet de la préfecture l'assure : « Chaque fois que nous avons des résultats exploitables, nous les présentons en CTD, où ils font l'objet d'échanges. »

En toute transparence ? La réunion n'a été ni diffusée en direct ni filmée, et n'est pas consultable en ligne. Les diapos des présentations sont, elles, [disponibles sur le site de la préfecture de Seine-Maritime](#). Mais il faut farfouiller dans l'arborescence des onglets thématiques liés à Lubrizol pour dénicher d'autres documents brièvement cités lors du comité. « On nous a montré cinq ou six slides sur un écran, en nous disant que des mesures de pollution avaient été faites dans les lichens et que ça baissait sur les HAP [hydrocarbures aromatiques polycycliques, des produits issus de processus de combustion incomplète – ndlr] », se souvient Christophe Holleville.



Modélisation du panache émis par l'incendie de Lubrizol (Ineris).

Le contenu de ces rapports est pourtant explosif. « Le préfet a dit plusieurs fois : “On ne vous a rien caché.” Comme s'il se justifiait, a priori », décrit une participante qui préfère n'être pas citée mais a alerté Mediapart sur les données discrètement mises en ligne par les services de l'État.

Il s'agit de [deux documents d'expertise sur des lichens](#), un végétal particulièrement sensible à la pollution de l'air, rédigés par un laboratoire spécialisé. Des mesures conduites en octobre 2019, deux semaines après le début de l'incendie, révèlent des taux très importants pour 16 HAP, des substances reconnues cancérogènes,

et notamment pour le benzo(a)pyrène, un produit très toxique, qui a des effets perturbateurs endocriniens liés aux risques de cancer.

La relation avec le sinistre semble claire.

En fonction des sites de prélèvement des lichens, les concentrations dépassent de trois à vingt fois le niveau de « *bruit de fond* », c'est-à-dire le niveau habituel de pollution. Des retombées significatives peuvent atteindre « *plus de quatorze fois la limite de significativité* ». Certaines valeurs « *sont en alerte* » – il s'agit de seuils environnementaux et non sanitaires. En prenant en compte les coefficients de toxicité, la mesure la plus élevée, à Bosc-Bordel, équivaut à 48 fois la toxicité du témoin.

Contrairement à ce qu'affirment les services de l'État, les experts n'ont aucun problème à attribuer l'origine de cette contamination à l'accident de Lubrizol : « *Les HAP16 sont les signatures de l'incendie*, écrivent-ils dès les premières pages de leur rapport. *La relation avec le sinistre semble claire.* »

Même loin du lieu de l'incendie, à 30 km de l'épicentre du sinistre, toutes les mesures de pollution aux HAP sont supérieures au bruit de fond. Les résultats les plus élevés proviennent de sites éloignés, pouvant correspondre à une condensation des substances contenues dans le panache de fumée au fur et à mesure que sa température se refroidissait. « *Cela démontre que la limite des retombées significatives n'est pas connue* », explique le rapport. Autrement dit, il est possible que des pollutions fortes se soient produites sur des sites dont les lichens n'ont pas été mesurés.



Ballon d'enfant recouvert de suies après le passage du panache de l'incendie de Lubrizol, dans une commune de la périphérie de Rouen, le 3 octobre 2019 (JL)

C'est la Dreal, le service déconcentré du ministère de l'écologie, et Lubrizol qui ont donné au laboratoire la liste des 23 communes où mesurer les polluants en fonction du parcours du panache de l'incendie. Pour Philippe Giraudeau, directeur du [laboratoire Aair Lichens](#), qui a lui-même procédé aux prélèvements de lichens, « *il est probable que le panache ait été beaucoup plus loin que les communes les plus éloignées mesurées dans cette campagne* ». Un an après, « *on a refait les mesures : les taux de HAP avaient baissé de*

60 à 70 %. Il est clair que le panache de l'incendie, chargé de HAP, est responsable des trois quarts des cas de ces taux élevés de pollution », ajoute-t-il.

Il formule cette conclusion malgré la demande de Lubrizol, en 2020, pour la seconde campagne de mesure, d'ajouter six communes à la liste des sites contrôlés hors de l'influence du panache. Les experts y ont mesuré des taux de pollution parfois très élevés en HAP, comme à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime). Ces chiffres indiquent « la présence d'influences locales sans rapport avec le sinistre de 2019 », écrit le laboratoire.

Mais ils ne peuvent pas pour autant remettre en cause le lien entre l'incendie de l'usine Lubrizol et la plupart des pics de pollution absorbés par les lichens. C'est notamment le cas pour le benzo(a)pyrène, très toxique : « Il est clair qu'il avait été fortement émis lors du panache de fumée du sinistre de 2019 », conclut l'expert. En 2020, aucun site n'avait retrouvé le niveau du bruit de fond, c'est-à-dire celui de la pollution considérée comme historique.

Fin 2019, le laboratoire Aair Lichens remet son rapport à son commanditaire, Lubrizol, qui le transmet à son tour à la Dreal, avant la fin de l'année, précise l'industriel à Mediapart. Mais les chiffres sur la forte pollution aux HAP ne sont pas rendus publics. Ni le ministère de la santé, ni le ministère de l'écologie, ni la préfecture ne préviennent les habitants.

Le 4 décembre 2019, le groupe de travail « santé » de l'association Rouen respire rencontre la directrice adjointe de l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie, pour lui demander un suivi sanitaire immédiat, notamment par le recensement des 287 000 personnes exposées au panache.

Jusqu'à cette date, nous ignorions l'existence de ces études.

Aucune mention n'est faite de l'existence de l'étude sur les lichens dans le compte rendu de la réunion, lu par Mediapart. En février 2020, le collectif relance l'ARS, qui renvoie vers Santé publique France au sujet du suivi sanitaire et ne mentionne toujours pas l'existence de l'analyse des lichens dans un échange par courriel que Mediapart a pu consulter.

Il faut attendre le 5 juillet 2021, date du dernier comité de transparence et de dialogue, pour que les associations découvrent l'existence des mesures de lichens, réalisées un an et demi plus tôt. Et encore un jour de plus pour avoir enfin accès aux rapports complets sur le site de la préfecture, le 6 juillet. « Jusqu'à cette date, nous ignorions l'existence de ces études », explique Rouen respire.

L'État a-t-il dissimulé des informations sur la pollution de Lubrizol ? « Tout a été publié en temps et en heure, répond le cabinet de la préfecture de Seine-Maritime. La volonté du côté de la préfecture était de publier une analyse comparée des résultats de 2019 et de 2020 afin de permettre une mise en perspective. » Une démarche comparatiste que n'aurait pas empêchée la publication des premières données dès 2019.

[D'autres mesures de pollution ont entre-temps](#) été commandées par les services de l'État. Par exemple, l'étude dite d'état des milieux, elle aussi financée par Lubrizol. Mais elle est beaucoup moins précise dans sa recherche des résidus d'hydrocarbures.

On peut y lire que « les investigations réalisées sur les sols ne mettent pas en évidence un impact significatif sur les communes ayant été survolées par le panache de fumées », que « l'interprétation de l'état des milieux ne permet pas de distinguer l'origine et l'ancienneté des pollutions au benzo(a)pyrène mises en évidence », et qu'« elle ne permet donc pas, à elle seule, de savoir si l'incendie du 26 septembre 2019 est la cause de détérioration au benzo(a)pyrène de l'état de certains sols et végétaux ». Contrairement à ce que démontre l'analyse des lichens dévoilée en juillet 2021.



Le panache de fumée s'échappant de l'usine Lubrizol près de Rouen, à la suite de l'incendie qui s'est déclaré le 26 septembre 2019. © Photo Philippe Lopez / AFP

*« Ce que je reproche à l'État, c'est de faire comme si rien ne s'était passé. Tout est fait pour que le pollueur ne soit pas le payeur », réagit Christophe Holleville, porte-parole de l'Union des victimes de Lubrizol. « Pourquoi n'y a-t-il pas eu de biosurveillance, par le suivi de prélèvements sanguins ou d'urine, au vu du premier rapport d'Air Lichens ?, demande Rouen Respirare. Quel est le risque pour la santé de la population la plus exposée : pompiers, salariés du site, habitants des communes les plus polluées ? Plus vous attendez, plus la surveillance perd de sa pertinence. Cela crée de l'invisibilité. »*

Au vu des mesures sur les lichens, la commune de Serqueux (Seine-Maritime) a voté en conseil municipal le 19 juillet le projet d'une plainte en lien avec les pollutions, [comme l'explique le site actu.fr](#). La requête pourrait être formulée contre X, contre Lubrizol ou contre l'État.

Le réseau des médecins généralistes aurait dû être mobilisé

En janvier 2020, des analyses avaient révélé [la présence d'hydrocarbures dans le lait maternel](#) et les urines de mères de famille dans la région de Rouen. Malgré ces résultats inquiétants, l'ARS n'a commandé aucune étude complémentaire. Lors de son audition à l'Assemblée nationale, l'ancienne ministre de la santé Agnès Buzyn avait déclaré qu'il s'agissait d'un « *bruit de fond qui est observé à Rouen avant l'incendie, mais également dans d'autres villes de France* ».

Pour Annie Thébaud-Mony, spécialiste de santé au travail, membre de l'association Henri-Pézerat et du collectif unitaire Lubrizol, « *les quantités de HAP mesurées montrent une pollution très importante, surtout pour des polluants dont on connaît la toxicité sans limites de seuil* ». La chronologie chaotique des mesures de pollution à la suite de l'incendie de Lubrizol est « *très grave sur l'absence d'information et de mesures de protection qui auraient dû être prises après la découverte des mesures dans les lichens* ».

À ses yeux, « *il est très probable que ce qui est repéré par les lichens n'est qu'une petite partie de ce qui est retombé. Il aurait fallu chercher dans les suies laissées par le panache les dérivés des produits qui ont brûlé. Et mettre en place une cartographie évolutive des substances identifiées, en étant vigilant sur les plus toxiques* ». Le réseau des médecins généralistes aurait dû être mobilisé pour suivre l'évolution de la santé des habitants, y compris des symptômes *a priori* peu graves, mais qui peuvent être des signaux d'alerte de pathologies plus lentes à se manifester.

Et pourtant le déni continue. Dans son rapport concluant à l'absence de pertinence d'une biosurveillance sur les suites de l'incendie de Lubrizol, mis en ligne début juillet en même temps que les mesures des lichens, Santé publique France mentionne le cas des BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes), [des composés organiques volatils très toxiques](#).

L'agence de santé publique commence par indiquer que le suivi de ces substances dans le cadre d'une éventuelle biosurveillance n'a pas été jugé pertinent, puis explique que « *certaines polluants organiques volatils, comme les BTEX, n'étaient présents essentiellement qu'au moment de l'incendie* ». Parmi les polluants non persistants qui ont disparu rapidement après émission dans l'environnement, selon l'agence, « *on peut citer les composés organiques volatils, comme les BTEX et en particulier le benzène, qui a une toxicité élevée* ». Ainsi, « *une biosurveillance n'est plus possible actuellement car l'exposition n'est plus présente* ».



Entrée de l'usine Lubrizol, à Rouen, le 3 octobre 2019, une semaine après l'incendie (JL).

C'est cependant l'inverse qu'explique, noir sur blanc, le rapport de l'inspection des installations classées sur l'état des sols du site de Lubrizol presque deux ans après l'incendie, auquel Mediapart a eu accès. Rédigé fin juin 2021, ce document a servi à préparer les arrêtés préfectoraux en cours de finalisation prescrivant aux sociétés Lubrizol et Normandie Logistique des travaux de dépollution des sites incendiés. Les inspecteurs de l'environnement expliquent d'abord que les analyses à l'emplacement de l'ancienne usine du groupe états-unien « *font état de la présence de composés volatils en faibles concentrations dans les sols au niveau de la zone sinistrée* » à l'heure où ils écrivent, donc en juin 2021.

Ce sont des informations importantes car dans le cadre des travaux à mener sur les sites, des excavations doivent avoir lieu. Or le fait de creuser un sol pollué, de le remuer et d'en transporter des morceaux peut libérer des substances polluées, potentiellement toxiques. Outre les HAP et hydrocarbures totaux identifiés sur place, les analyses réalisées dans les sols « *indiquent la présence effective de benzène à des concentrations pouvant aller jusque 1,3 mg/kg dans le sol* ». C'est vingt-six fois au-dessus de la valeur seuil retenue pour autoriser la réutilisation de terres excavées sous un bâtiment industriel.

Ces concentrations résiduelles d'hydrocarbure dans le sol sont « *en lien avec l'incendie* ». Les quantités mesurées des autres BTEX sont faibles. Les inspecteurs demandent la mise en place d'une surveillance des sols et remarquent que les objectifs du plan de gestion proposé par Lubrizol « *ne permettent pas de remettre les milieux dans un état antérieur à l'incendie* ». À ce sujet, les inspecteurs signalent que l'industriel voulait limiter ses actions de réparation du site à 80 % des pollutions consécutives à l'incendie. La requête a été refusée : il leur faudra tenir l'objectif de 100 %.

Sollicitée par Mediapart, Santé publique France répond que « *les effets sanitaires du benzène étant liés à l'inhalation, la mesure la plus importante est celle de sa présence dans l'air* ». Or des mesures réalisées par Atmo Normandie, association chargée de la surveillance de la qualité de l'air, « *indiquent que les concentrations dans l'air mesurées après l'incendie ne suggèrent pas une surexposition à long terme par inhalation de la population riveraine, au-delà du bruit de fond régional lié aux autres sources d'émission dont l'industrie* ». Par ailleurs, l'agence de santé publique tient à distinguer « *les concentrations dans les sols* », qui « *ne sont pas le reflet des concentrations dans les gaz du sol, et encore moins le reflet de concentrations dans l'air* ».

Toutes ces rétentions d'information, omissions de données, descriptions lacunaires vont dans le même sens : la sous-estimation des pollutions de l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique. « *Il faut que tout soit rendu public instantanément*, considère la sénatrice de Seine-Maritime Céline Brulin (PCF), membre de la commission d'enquête parlementaire sur les causes de l'incendie. *Quand les réponses arrivent aussi tardivement, cela induit des soupçons.* » Les services de l'État, « *notamment la préfecture, ne sont pas armés pour parler au public* », ajoute-t-elle. Il ne suffit pas de mettre en ligne un rapport pour considérer qu'il soit public : « *Je ne connais pas beaucoup de citoyens qui consultent le site de la préfecture.* »

À ses yeux, « *c'est la même chose qu'avec le Covid. Les gens sont inquiets. Si on ne donne pas l'information en temps réel, en impliquant les gens dans la démocratie scientifique, cela crée du doute* ». Sans transparence sur les pollutions et les risques pour la santé, la défiance vis-à-vis des autorités scientifiques et politiques ne peut que s'accroître.

## **Prolonger**

## **Boite Noire**

URL source: <https://www.mediapart.fr/journal/france/220721/lubrizol-l-etat-minimise-la-pollution>